



**Convention Territoriale Globale
de services aux familles
de la communauté de communes
du Pithiverais
Du 01/01/2022 au 31/12/2026**



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

La Caisse d'Allocations familiales du Loiret,
représentée par son Directeur **Monsieur Jean-Yves PREVOTAT** dument autorisé à signer la
présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf »

et

La Communauté de Communes du Pithiverais,
représentée par son Président **Monsieur James BRUNEAU** dument autorisé à signer la
présente convention par délibération du conseil communautaire ;

Ci-après dénommée « la communauté de communes du Pithiverais »

et

La Commune de Dadonville,
représentée par son Maire **Madame Evelyne CHARVIN**, dument autorisée à signer la
présente convention par délibération du conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la commune de Dadonville »

et

La Commune de Pithiviers,
représentée par son Maire **Monsieur Philippe NOLLAND**, dument autorisé à signer la
présente convention par délibération du conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la commune de Pithiviers »

et

La Commune de Chilleurs aux Bois,
représentée par son Maire **Monsieur Gérard LEGRAND**, dument autorisé à signer la
présente convention par délibération du conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la commune de Chilleurs aux Bois »

et

La Commune de Boynes,
représentée par son Maire **Monsieur Thierry BARJONET**, dument autorisé à signer la
présente convention par délibération du conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la commune de Boynes »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :



Sommaire

Préambule.....	5
Article 1 - Objet de la convention territoriale globale.....	7
Article 2 - Champs d'intervention de la Caf.....	7
Article 3 - Champs d'intervention de la commune.....	8
Article 4 - Objectifs partagés au regard des besoins.....	8
Article 5 - Engagements des partenaires	9
Article 6 - Modalités de collaboration.....	9
Article 7 - Echanges de données	10
Article 8 - Communication	10
Article 9 - Evaluation.....	11
Article 10 - Durée de la convention.....	11
Article 11 - Exécution formelle de la convention.....	11
Article 12 - Fin de la convention.....	11
Article 13 - Recours.....	12
Article 14 - Confidentialité	12
ANNEXE 1 – Diagnostic partagé	14
ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale.....	29
ANNEXE 3 – Plan d'actions et moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés	31
ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg	52
ANNEXE 5 – Évaluation.....	53
ANNEXE 6 – Décision du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes	54



Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

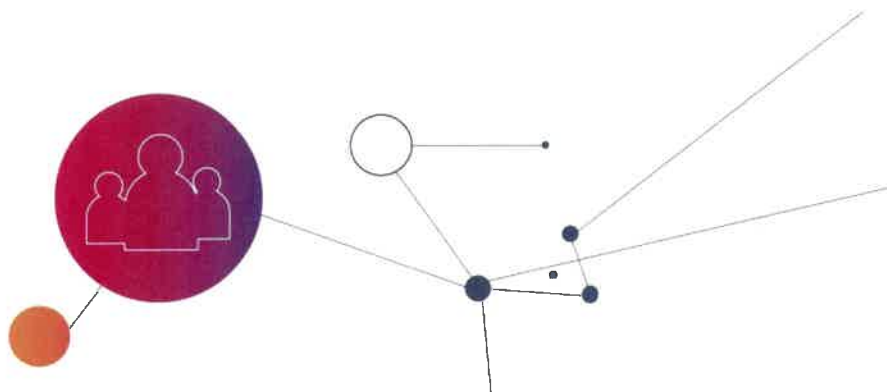
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu les délibérations des collectivités figurants en annexe 5 de la présente convention.





PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.



Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes :
Communauté de Communes du Pithiverais, situé au Nord du département du Loiret, est créée au 1er janvier 2017 suite à un arrêté préfectoral. C'est la fusion de :
 - la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais,
 - la Communauté de Communes " Le Cœur du Pithiverais ",
 - la Communauté de Communes du Plateau Beauceron.

La nouvelle intercommunalité compte 29 351 habitants sur 31 communes ; Pithiviers, sous-préfecture du Loiret, en est la ville centre. Le reste du territoire possède les caractéristiques des territoires ruraux avec une influence de la métropole orléanaise et de la région parisienne au Nord. Détaillé en annexe 1.

- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :
1 établissement d'accueil du jeune enfant collectif pour la petite enfance et un maillage de RPE
Un maillage à consolider pour les ALSH (4 accueils répartis sur le territoire) et la jeunesse (2 pôles jeunesse)
Des services de parentalité animés par différents acteurs du territoire : associatif, éducation nationale, collectivités
Un centre social municipal à Pithiviers
L'ensemble des services sont détaillés en annexe 2.
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires sont les suivants :
plusieurs Quartiers Prioritaires : quartiers politique de la Ville sur la commune de Pithiviers, et plusieurs communes situées en Zone de Revitalisation Rurale sur le nord du territoire. Les communes ne font pas l'objet d'une cible départementale particulière. En revanche il y a des besoins non couverts identifiés.
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Loiret et le territoire souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.



ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la communauté de communes du Pithiverais visent à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La convention d'objectifs et de gestion entre la Cnaf et l'Etat signée pour 2018-2022 est articulée autour des axes suivants :

- **Agir pour le développement des services aux allocataires en :**
 - Développant l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience,
 - Accompagnant les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans et en soutenant les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie,
 - Valorisant le rôle des parents et contribuant à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants,
 - Contribuant à l'accompagnement social des familles et en déployant les offres de services du travail social en lien avec les parcours de vie,
 - Développant l'animation de la vie sociale,
 - Soutenant les politiques du logement,
- **Garantir la qualité et l'accès aux droits et services.**



ARTICLE 3 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PITHIVERAIS

Les services aux familles : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse

- Être la porte d'entrée Petite Enfance du territoire grâce au guichet unique Petite Enfance « Relais Petite Enfance du Pithiverais ».
- Proposer des modes d'accueils adaptés (multi-accueil, assistants maternels, garde à domicile...) et un relais d'information et d'orientation pour les familles et les assistants maternels (Relais Petite Enfance).
- Proposer aux enfants et jeunes de 3 à 17 ans de s'épanouir, pratiquer des activités sportives et culturelles pendant les mercredis et vacances scolaires.
- Diffuser activement une Information Jeunesse (études, formation, emploi, santé, citoyenneté...) auprès des jeunes de 11 à 30 ans

Les équipements sportifs

- Construire, entretenir et/ou gérer les équipements sportifs d'intérêt communautaire pour permettre la pratique sportive des scolaires et adhérents des clubs sportifs.
 - 3 gymnases (Sermaises, Dadonville et Ascoux)
 - Terrains engazonnés de Sermaises
 - Complexe aquatique de Pithiviers et piscine découverte de Pithiviers-le-Vieil
 - Base de loisirs de Bellebat
 - Aérodrome de Pithiviers-le-Vieil

Le développement économique et l'attractivité du territoire

- Soutenir la vitalité économique et accompagner les entreprises et artisans
- Promouvoir le tourisme local
 - 8 zones d'activités
 - 2455 entreprises et artisans
 - Allocation d'aides aux entreprises
 - Membre de l'Entente Economique du Grand Pithiverais
 - Membre de l'Office de tourisme du Grand Pithiverais

La gestion du patrimoine communautaire

- Construire et entretenir les bâtiments à usage scolaire et périscolaire (20 écoles et 5 groupes scolaires)
- Création, entretien et aménagement de la voirie communautaire (100,8 km de voirie)
- 1 aire d'accueil des gens du voyages de 30 places à Pithiviers (gestion déléguée au SYMGHAV)

L'urbanisme et l'habitat

- Offrir un appui technique aux communes dans l'instruction des autorisations de droit des sols
- Améliorer les conditions de vie des habitants du territoire (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat : OPAH-RU sur le périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) de la ville de Pithiviers) et OPAH intercommunale sur le reste du territoire de la Communauté de communes du Pithiverais

La mobilité

- Faciliter les déplacements
- 1 convention est signée avec la Région Centre Val de Loire pour étendre le réseau REMI+ existant à l'ensemble des 31 communes, du lundi au samedi.



La collecte et le traitement des ordures ménagères

- **Assurer le ramassage des poubelles et gérer le traitement des déchets via les déchèteries.** Cette compétence a été confiée au SITOMAP.

Environnement et la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

- Réaliser le contrôle des installations d'assainissement non collectif
- Lutter contre la pollution des rivières, acquérir et éventuellement ouvrir au public des terrains nécessaires à l'entretien ou à l'aménagement des cours d'eau et de leurs abords, réaliser des aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile. **Exercice de la compétence GEMAPI confié au syndicat** de l'CEuf, de la Rimarde et de l'Essonne et au syndicat aménagement et entretien de la rivière de la Juine et de ses affluents.

Transfert de l'eau et l'assainissement en cours de préparation pour le 1^{er} janvier 2024

ARTICLE 4 - OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :

- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.

Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :

- Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
- Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
- Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.

Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :

- Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
- Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :

- Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
- Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
- Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont détaillés dans les Annexes 2 et 3 de la présente convention. Les annexes précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.



ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf du Loiret et les collectivités s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La convention territoriale globale matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la collectivité signataire, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de l'ensemble des signataires.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la communauté de communes;

Le secrétariat permanent est assuré par la communauté de communes

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en Annexe 4 de la présente convention.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)



ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le RGPD, la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la convention territoriale globale, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue **à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026**.
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.



ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties. Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 - FIN DE LA CONVENTION

▪ Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

▪ Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

▪ Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

▪ Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - RECOURS

▪ Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

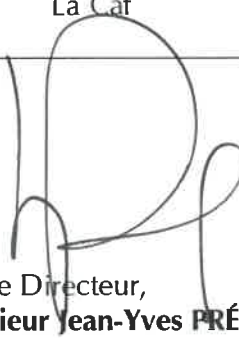










ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

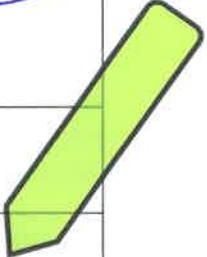
Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.



Fait à Orléans, le 8 décembre 2022

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

<p>La Caf</p>	<p>La communauté de communes Pithiverais</p>
 <p>Le Directeur, Monsieur Jean-Yves PRÉVOTAT</p>	  <p>Le Président, Monsieur James BRUNEAU</p>
<p>La commune de Dadonville</p>	<p>La commune de Pithiviers</p>
  <p>Le Maire, Madame Evelyne CHARVIN</p>	  <p>Le Maire, Monsieur Philippe NOLLAND</p>
<p>La commune de Chilleurs aux bois</p>	<p>La commune de Boynes</p>
  <p>Le Maire, Monsieur Gérard LEGRAND</p>	  <p>Le Maire, Monsieur Thierry BARJONET</p>



ANNEXE 1 - Diagnostic partagé

Convention Territoriale Globale

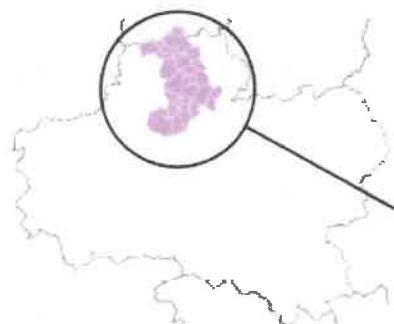


Etat des lieux - Territoire de la CC Du Pithiverais – 02 Mars 2022



PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITE

29 209 habitants en 2018



Communauté de communes qui fait suite à la fusion de 3 ex CC depuis le 1^{er} janvier 2017

31 communes:

- 1 de + 8000 habitants
- 6 entre 1000 et < 3500 habitants
- 24 < 1000 habitants (dont 16 < 500 hbts)

- 3^e communauté de communes du Loiret
- Densité: 61 hbts /km²

Caractéristiques du territoire de la CCL

➤ Un territoire relativement stable sur le plan démographique.
0,62% d'augmentation de population entre 2013-2018 (Loiret: 2,00%)

Communes	Nb habitants INSEE 2018	Évolution 2013-2018	En %
ACDOUX	1182	124	12,30%
AUDEVILLE	187	3	1,63%
AUTRY SUR JUNE	690	-3	-0,29%
BOHDARDY	411	0	0%
BOLLY BI CATTELAG	319	-22	-9,20%
BOLZONVILLE AUX BOIS	421	-21	-4,75%
BOVIES	1389	27	2,04%
CELARVILLE DOSSAINVILLE	267	18	7,52%
CHILLEURS AUX BOIS	2027	122	6,40%
COURCY AUX LOGES	447	23	5,42%
DADOVILLE	2424	-67	-2,45%
ENGENVILLE	543	7	1,26%
ECRECHIES	727	-8	-0,98%
ESTOUI	503	-20	-3,92%
OUVRAINES	414	-4	-1,43%
SAUPREVILLE	57	-4	-7,12%

Communes	Nb habitants INSEE 2018	Évolution 2013-2018	En %
BITVILLE LA QUETARD	152	21	16,09%
LAAS	234	5	2,18%
MAREAU AUX BOIS	570	-27	-4,82%
MAREAUVILLER 1	299	-4	-1,32%
MORVILLE BI SEAUCE	787	-10	-1,68%
RAINBOCIERES	136	12	9,68%
PITHIVERE	3935	-104	-2,75%
PITHIVERE LE VIEL	1791	-23	-1,29%
RAITOUILL	287	-10	-4,92%
ROUVRES SAINT JEAN	291	13	4,68%
SAITEAU	412	30	7,65%
SERMAISES	1669	102	6,59%
THIGNONVILLE	409	51	14,25%
VEROIV	816	-31	-3,81%
VEURE LA VILLE	699	-19	-2,65%

■ Augmentation
■ Baisse

Source: Insee 2013-2018

Communauté de Communes du Pithiverais

Compétences de la CCDP dans les domaines :

- Enfance jeunesse**

Compétences optionnelles

 - Mise en réseau et gestion des RPE d'intérêt communautaire
 - Gestion du multi accueil d'intérêt communautaire
 - Ludothèque
 - Point info jeunesse
 - Mission locale de Pithiviers

Compétence supplémentaire

 - Construction, entretien, fonctionnement des centres de loisirs d'intérêt communautaire
- Politique du logement et du cadre de vie**

 - Politique du logement social d'intérêt communautaire
 - Réalisation et gestion de logements locatifs sociaux d'intérêt communautaire
 - Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes, Fonds Unifiés Logement
- Équipements d'intérêt communautaire**

 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (bibliothèques, médiathèques, réseau de lecture publique, écoles de musique, gymnases, piscines...)
 - Construction et entretien des bâtiments affectés à l'usage scolaire et périscolaire.
- Prévention de la délinquance**

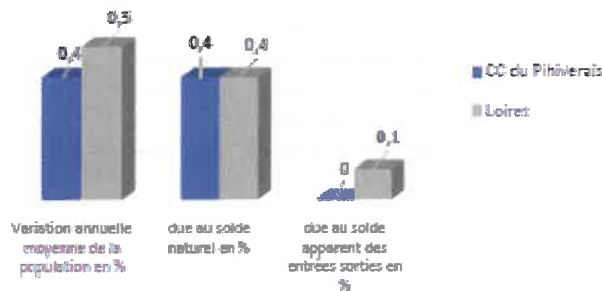
 - A créer: un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, au niveau de la ville de Pithiviers.

POPULATION

➤ Un territoire stable



Évolution de la population entre 2012 et 2017



Une population qui évolue lentement en 10 ans (2008-2018): + 3,7%

Solde naturel positif : 0,4 %

Naissances domiciliées entre 2014 et 2019 sur la CCDP



Des naissances qui se maintiennent entre 2017 et 2019 mais une baisse de 11% en 2020. (reflet du national)

Taux de natalité: 12% (Loiret:12,4%)

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période

Source: INSEE 2012 et 2017

POPULATION

➤ Un territoire familial et jeune, mais vieillissant.

Indice de jeunesse	
CCDP	Loiret
2012 : 1,10	2012 : 1,06
2018 : 1,03	2018 : 0,98

- Indice de jeunesse: part des moins de 20 ans / plus de 60 ans

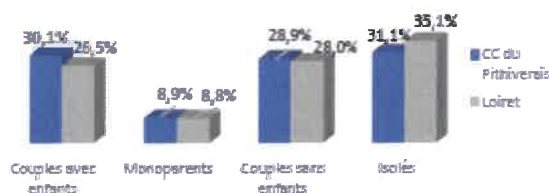
Entre 2012 et 2017: baisse de l'indice de jeunesse sur toutes les communes, à l'exception de Pithiviers, Césarville, Laas et Santeau.

-Stabilité à Chilleurs: 1,03 et Sermaises : 1,05 .

Les indices les plus faibles: Estouy (0,87), Bouilly en Gatinais (0,85), Bondaroy(0,84), et Yèvre la Ville(0,76), Pithiviers le Vieil (0,66) et Autruy S/June (0,57)

- Quartiers Nord Pithiviers: 2,2 et St Aignan: 1,8

Part des ménages en 2017



Les ménages :

39% des ménages sont des familles avec enfants à charge (couples + monoparents) (Loiret 33,3%)

On comptabilise quasiment autant de couples avec ou sans enfants soit 29% et 30% (26,5% et 28% Loiret)

Répartition par tranches d'âge



Les tranches d'âges les + représentées:

les 45-59 ans: 21% (+6,30% en 5 ans) (dépt: +1,4 %)

les 0 -14 ans: 20% (-2,81% en 5 ans) (dépt: +2,3 %)

les 30-44 ans: 19% (- 6,40% en 5 ans) (dépt: -2,5 %)

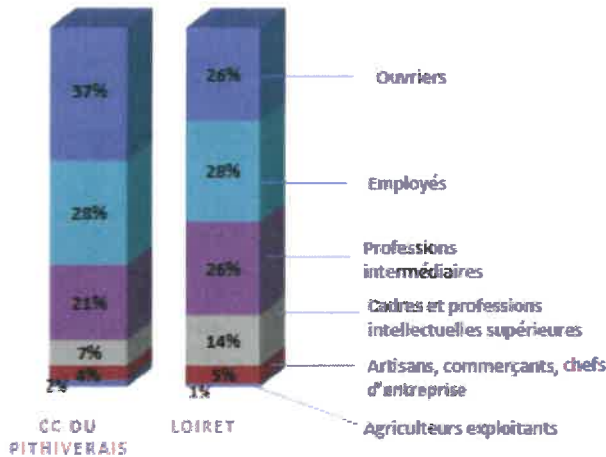
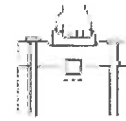
les 60-74 ans ont évolué de 12,20% en 5 ans (dépt: +12,9%)

Source: Insee 2012-2017



EMPLOI

➤ Une population active à 77,3 %
(département: 75,5%)



Catégories les plus importantes
-Ouvriers (37%)
-Employés (28,5%)

Un taux d'activité féminine : 73,6%
département (73 %)

Un taux de chômage (13,7%)
supérieur à celui du département
(13,1%)

Plus de 76 % de la population active
travaille en dehors de sa commune
Une évolution de + 5% en 10 ans

Source: INSEE 2018



RESSOURCES

➤ Un niveau de vie plus faible que la moyenne départementale

	CCDP	Département
Part des ménages fiscaux imposés (%)	49,6	53,7
Médiane de revenu par unité de consommation (€)	21 050	21 960
Taux de pauvreté (%)	13,1%	13,2%

49,6 % des ménages sont imposés fiscalement (Loiret: 53,7%) avec un revenu médian en 2018 de 21 050€ (Loiret: 21 960 €)

- La ville de Pithiviers a le revenu médian le plus bas de la CC : 17 330€ , et une part des ménages fiscaux imposés à 38%
- 5 communes avec revenu < 21960 € : Ascoux, Bouilly en Gatinais, Bouzonville aux Bois, Boynes, et Escrennes

Taux de pauvreté : CCPD: 13,1% (Loiret :13,2%) - ville de Pithiviers : 27%



Taux de pauvreté: proportion de ménages dont le niveau de vie < 60% du revenu médian avant impôt par unité de consommation soit 1041 € en 2017

Unité de consommation: 1 pour le 1^{er} adulte, 0,5 pour toute autre pers de + 14 ans, 0,5 pour enfants de moins de 14 ans

Une famille avec 2 enfants charge de +14 ans atteint ce seuil si ressources < 2186 €

Source: INSEE 2018



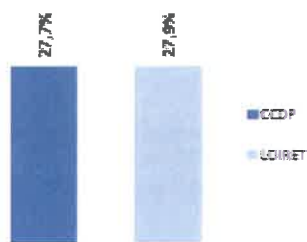
VULNÉRABILITÉ

Bénéficiaires de revenus garantis

	CCDP		Département
	Nbre	En %	En %
Allocataires bénéficiaires RSA	614	12%	12%
Allocataires bénéficiaires PPA* seul	1 733	33,7%	33,5%
Allocataires bénéficiaires PPA + RSA	152	3%	3,1%
Allocataires bénéficiaires AAH	301	7,4%	6,8%

La part d'allocataires bénéficiaires des minima sociaux est identique à celle du Loiret. Les bénéficiaires de la prime d'activité, représente un tiers des allocataires. Il s'agit d'allocataires professionnellement insérés mais avec de bas revenus.

Taux d'allocataire à bas revenus



27,75% d'allocataires (1426) vivent sous le seuil de bas revenus. Cependant, ce taux est comparable à celui du département.

* PPA: Prime d'activité

* Seuil de bas revenus: fixé à 60% du revenu médian avant impôt, soit 1052€ en 2017. Calcul reposant sur le RUC avec comme population de référence les non étudiants et allocataires de - 65 ans

Source: CAF 2019



LOGEMENT

- Un niveau de constructions légèrement inférieur au département
- Un territoire de propriétaires

	2013	2018	Évolution
Nbre de logements sur le territoire	14 101	14 618	3,7% (Loiret: 5,1%)

Entre 2013 et 2018: + 517 logements notamment sur: Chilleurs (+96 logts), Ascoux et Sermaises (+39 logts) et Pithiviers le Vieil (+35 logts)

Forte proportion de propriétaires (66%) (Loiret: 61,9%)

Part de locataires d'un logement HLM 15,5% > à celle du Loiret (14,8%)

L'offre locative sociale est concentrée sur la ville de Pithiviers où elle représente: 36,5 % des logements

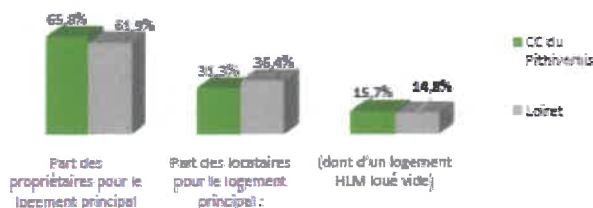
60,60% des habitants de la ville de Pithiviers sont des locataires

75 % maisons individuelles
23 % appartements
9 % logements vacants (9,1% Loiret)

Un terrain des gens du voyage à Pithiviers
15 emplacements

55,5% des ménages ont une ancienneté >= à 10 ans, (50,8 % Loiret)

Part des logements principaux en 2017



Source: INSEE 2013- 2018

TERRITOIRE

➤ Évolution du territoire : récente et à venir d'ici 5 ans



constructions et arrivée de nouvelles familles ?



extension des zones d'activités ?



Présence d'entreprises :



projets d'habitat alternatif ?



Équipements:

Réalisation d'un gymnase à Dadonville
Réalisation de 2 nouveaux collèges
Réalisation d'un ALSH à Sermaises
Réalisation d'une piscine à Pithiviers le Vieil



maisons de santé pluridisciplinaire à Pithiviers (21 professionnels)

Source: CCDF

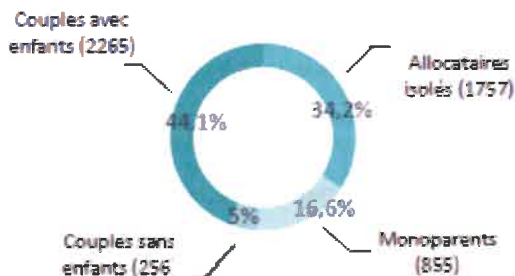
POPULATION ALLOCATAIRE CAF EN 2019

5 138 allocataires

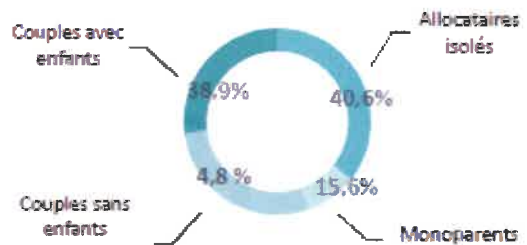
soit 14 210 personnes couvertes par la Caf
48,50 % de la population du territoire



Communauté de communes



Département



60,7 % des allocataires sont des familles: couples avec enfants et familles monoparentales (Loiret: 54,4%)

855 familles monoparents : 50 % vivent à Pithiviers

6 % d'allocataires supplémentaires entre 2016 et 2019 (allocataires isolés: + 6,5%)
(Loiret: 10,1%)

➤ 6 027 enfants et jeunes de moins de 18 ans soit une baisse de 7,30% entre 2016 et 2019



Loiret: 50,5% population couverte par la Caf

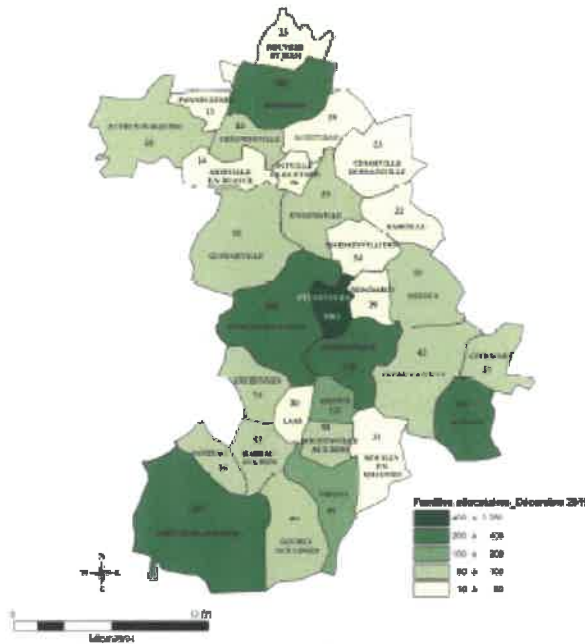
Source: Caf 2019

LES FAMILLES ALLOCATAIRES

➤ **3 120 familles avec enfants**

Dont 855 familles monoparentales: 27,40 % des familles allocataires Caf (Loiret : 28,7%)

Nombre de familles allocataires par commune, Communauté de communes du Pithivierois
31 décembre 2019



34 % des familles allocataires habitent à Pithiviers: soit 1061 familles

PITHIVIERS	1 061
CHILLEURS AUX BOIS	237
DADONVILLE	228
SERMAISES	182
PITHIVIERS LE VEIL	148
BOYNES	154
ASCOUX	121

- 24 communes comptent – de 100 familles allocataires
- 16 communes comptent – de 50 familles allocataires

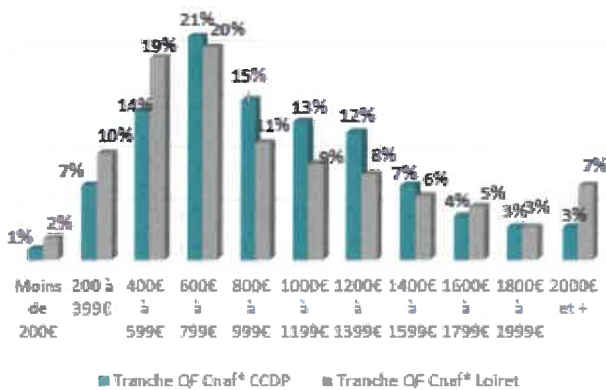
- Une baisse de 6,7% de familles avec enfants en moins entre 2016 et 2019 (dépt: - 5%)
(- 3% entre 2019 et 2020)

Source: Caf 2019

LES FAMILLES ALLOCATAIRES

➤ **Des familles allocataires actives semblable à la moyenne départementale**

Un taux d'activité des parents variant de 54 à 68 %



Part des familles allocataires avec emploi	CC DP	département
Enfants 0-2 ans	54,5 %	53,3%
Enfants 3-5 ans	59,2%	57,4%
Enfants 6-11 ans	62,7%	63,7%
Enfants 12-15 ans	65,1%	66,4 %
Enfants 16-17 ans	68,2%	67,4 %

Augmentation des familles allocataires en activité entre 2016 et 2019 pour les tranches d'âge 0-11 ans (moyenne: +5,4%)
(moyenne dépt: +1,33)

56 % des familles allocataires ont un QF > 800€
(57 % Loiret)

43 % des familles allocataires ont un QF < 800€
(43 % Loiret)

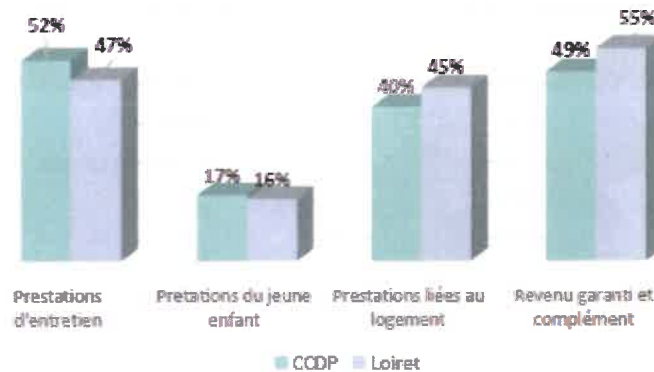
Le QF=800 correspond à des ressources mensuelles de 2400€ (salaires+ prestations familiales+ aides au logement) pour une famille avec 2 enfants à charge.

Source: Caf 2019

PRESTATIONS LÉGALES

31 377 845€ versés par la Caf en 2019 au titre des prestations légales

Des allocataires bénéficiaires, principalement, des prestations d'entretien familiales et la PPA et du RSA



Entretien : allocations familiales (AF), complément familial (CF), allocation de soutien familial (ASF), allocation de rentrée scolaire (ARS), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), allocation journalière de présence parentale (AJPP).
 PPA : prime de naissance, allocation de base, compléments modes de garde, prestation d'éducation partagée.
 Logement : Allocation logement familial, allocation de logement social, aide personnalisée au logement.
 Revenu garanti et complément : revenu de solidarité active (RSA), prime d'activité, Allocation adulte handicapé (AAH) et compléments.

Source: Caf 2019

LES FINANCEMENTS CAF

Des aides individuelles versées majoritairement pour les vacances-loisirs et améliorer le cadre de vie

Améliorer le cadre de vie		Sous total	
Prêt pour l'équipement ménager, mobilier et informatique		44 632 €	
Subvention pour l'équipement ménager, mobilier et informatique			
Prêt pour l'amélioration du cadre de vie			
Prime d'installation des Assistantes maternelles			
Favoriser les vacances et le temps libre	Bénéficiaires potentiels	Bénéficiaires réels	Montants accordés
Vacances familiales Vacaf (Avf)	1 054	72 (6,8%)	33 648 €
Projet collectif de vacances en familles (Avs)	558		0
Séjours enfant	986	99 (10%)	16 670 €
Passe-loisirs	1 083	238 (21%)	15 140 €
Accompagner les familles		Sous total	
Naissances multiples		9 160 €	
Aides financières exceptionnelles (AFE)			
Aides aux familles endeuillées (Décès du conjoint/Décès d'un enfant)			
Développer l'autonomie		Bénéficiaires réels	montant
BAFA (Aide locale et/ou nationale)		14	3 224 €

**122 475 €
versés en 2019
en aides
individuelles**

Source: Caf 2019

LES FINANCEMENTS CAF

➤ Des aides aux partenaires : communes, associations pour soutenir les services aux familles

	Nombre d'actes	Montant de la PS
Accueil petite enfance		
Multi accueil A petit pas	40 places	237 769€
RAM Troisi ram	1,00 Etp	10 251€
RAM Taad/ram-Rinérém	1,00 Etp	35 326€
RAM L'Esoccinelles	1,00 Etp	24 448€
Accueil de Loisirs		
ALSH Périscolaire de Boyes-APS	4 435	2 313
ALSH Périscolaire de Chilleurs aux Bois-APS	11 748	6 248
ALSH Périscolaire CCDP - Pithiviers	19 184	10 005
ALSH Périscolaire CCDP - Estouy	3 908	2 038
ALSH Périscolaire CCDP - Chilleurs	8 688	4 531
ALSH Périscolaire CCDP - Sermaises	9 472	4 940
ALSH Extrascolaire CCDP - Pithiviers	31 722	16 544
ALSH Extrascolaire CCDP - Estouy	4 720	2 461
ALSH Extrascolaire CCDP - Chilleurs	14 810	7 724
ALSH extrascolaire CCDP- Sermaises	10 818	5 642
Accueil ados-Pithiviers	7 988	9 748
Accueil ados- Chilleurs aux Bois	6 615	3 449
CEI		
CCDP		265 670,47
CLAS		
Ville Pithiviers	12 actions	28 296,88
Animation Vie Sociale		
Centre social - ville Pithiviers		89 109,45
Parentalité		
LAEP- Aïdaphi- asso le Petit Pont		18 030,17

792 548 € versés en 2019

Source: Caf 2019

LES FINANCEMENTS CAF

➤ Des aides aux partenaires : communes, associations pour soutenir les services aux familles

	Statut du gestionnaire	Objet de la demande	Montant Subvention/Prêt accordé
AIDES AU FONCTIONNEMENT			2019
Ville de Pithiviers	Collectivité territoriale	Animation locale	1000,00
La Fleur qui rit	association	Animation locale	200,00
Les Lagrange ouest	association	Animation locale	1000,00
CC D Pithiverais	Collectivité territoriale	Réseau d'accomp parents	1 485,00
Ville de Pithiviers	Collectivité territoriale	Réseau d'accomp parents	600,00
Association arbre compagnie	association	Animation locale	1 500,00
CCDu Pithiverais	Collectivité territoriale	Financement d'un animateur Alsh pour accueil d'un enfant handicapé	4 200,00
CCDu Pithiverais	Collectivité territoriale	Surcoût du transport pour les Alsh	1 770,00
Ass Mission locale Pithiverais	association	Action envers les jeunes	120,00
Commune de Boyes	Collectivité territoriale	ACALAPS	723,10
Mairie de Chilleurs	Collectivité territoriale	ACALAPS	1 285,44
CC D Pithiverais	Collectivité territoriale	ACALAPS	12 791,01
CC Du Pithiverais	Collectivité territoriale		1 668,90
TOTAL			28 343,45€
AIDES A L'INVESTISSEMENT			2019
PIU	Collectivité territoriale	Financement achat tablettes pour le PIU	400,00
CCDu Pithiverais	Collectivité territoriale	Matériel camping séjours	2 150,00
Ville Pithiviers	Collectivité territoriale	Centre social (gestion externe)	1 750,00
TOTAL subventions /prêts			32 643,45 €

60 987€ versés en 2019 aux partenaires

Source: Caf 2019

Le territoire et besoins potentiels des familles

Un territoire étendu avec un faible développement démographique

Revenus médians inférieurs à la moyenne départementale

Un territoire vieillissant qui se développe peu

Précarité importante sur la commune de Pithiviers: + 36,5% de logements sociaux. Un taux de pauvreté à 27%

La population allocataire : familiale, active

Enjeu Caf: accompagner la vie du territoire par des services accessibles à l'ensemble des familles

Besoins potentiels des familles dans les domaines Caf

Petite enfance	Enfance jeunesse	Parentalité	Animation de la vie sociale	Accès aux droits et inclusion numérique
<ul style="list-style-type: none"> • Modes de garde • Socialisation des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Épanouissement des enfants et des jeunes • Autonomie des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des parents 	<ul style="list-style-type: none"> • Liens sociaux, solidarités de voisinage • Participation à la vie du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Être accompagné face à des situations nouvelles • Services de proximité

PETITE ENFANCE - LE PUBLIC

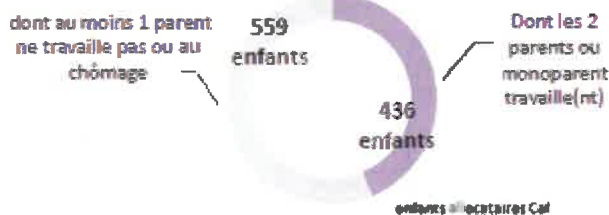
Des besoins en accueil régulier et occasionnel

820 enfants de moins de 3 ans (caf+msa)



Évolution 2016/2019: -139 enfants

5 enfants sur 10 ont un monoparent ou 2 parents qui travaille(nt)



situations de fragilités:

familles avec enfants de moins de 3 ans



- 44 familles monoparentales (15 %) (15 % Loiret)
- 172 enfants vivent dans un foyer sous le seuil de bas revenu (20,16%) (25,8 % Loiret)
- 10 enfants de moins de 6 ans perçoivent l'Aeef

Activité des familles: 52,6 % < 53,5 % Loiret (parents en emploi)
 Activité des femmes avec enfants de - de 3 ans: 70 % (70,9 Loiret) (en emploi ou chômage)
 Part des 1ères naissances enfants Caf + Msa <1 an: 39,7% (37,6% Loiret)

Seuil de bas revenu: fixé à 60% du revenu médian avant impôts p. familiales versées en 12/2017 par unité de consommation soit 1052 € en 2017
 Unité de consommation: 1 pour le 1^{er} adulte, 0,5 pour toute autre pers de + 14 ans, 0,3 pour enfants de moins de 14 ans
 Famille avec 2 enfants à charge de - 14 ans à bas revenus si ressources < 2209 €

Source: caf - image 2019



PETITE ENFANCE – L’OFFRE D’ACCUEIL

➤ Un taux de couverture : 54,7 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (dépt: 62,5% - national: 58,8%)

Accueil individuel



- ➔ 193 AM actives au moins 1 mois/an (2020: 180)
- ➔ 168 AM actives en 12/ 2019 (2020: 151)
- ➔ 354 < 3 ans enfants gardés par une AM (2020: 344)
- ➔ 5 enfants en garde à domicile (2020: 8)
- ➔ 2 MAM: Pithiviers et Chilleurs (projet en cours à Pith le Vieil)

- 19,7 AM en activité en 12/2019 pour 100 enfants (13,5: Loiret - 12,3 : national) (évolution en 2020: 17,9)

- 30% des assistants maternels ont plus de +55 ans

- 3,3 Etp Animatrice Rpe pour 168 assistantes maternelles actives en 12/2019.

3 RPE itinérant – 4 animatrices

Lieu d'information et d'animation auprès des Assistantes Maternelles, gardes à domicile, parents employeurs et leurs enfants.

Accueil collectif: 1 Multi accueil – 40 places



➔ 50 enfants inscrits en 2019 dont 42 sous le seuil de bas revenus (<1 €/h)

4,7 places pour 100 enfants Caf en structure petite enfance PSU

Loiret : 16 et national : 19

Calcul: place des enfants en Eaje sur nbre enfis < 3 ans

Taux de couverture: Nbre de places en structures pour/pape AM garde à domicile + enfants de 2 ans scolarisés / nbre enfants de moins de 3 ans
 Paj: prestation de service unique - versée à la structure- tarification familles modulées selon ressources
 Paje: prestation d'accueil du jeune enfant - versée à la famille

Source: Caf – 2019



PETITE ENFANCE – Constats

■ Constats- questions caf

Des besoins non couverts ? demandes en attente , horaires atypiques ...
 Des situations fragiles: pauvreté-handicap à prendre en compte ?

Importance de soutenir la qualité de l'accueil individuel: 1^{er} mode d'accueil
 Qu'en est-il de la pyramide des âges chez les AM ?
 L'organisation de l'information sur les modes de garde doit-elle évoluer ? (guichet unique)

Répartition équilibrée des modes de garde sur le territoire?

Existence d'un seul lieu d'accueil collectif Psu sur le territoire. L'offre est-elle suffisante ?

ENFANCE: PUBLIC ET OFFRE

➤ Un maillage territorial pour les 3-11 ans

3 174 enfants de 3-11 ans



Évolution 2016/2015 : -22 % (-294) -9,3 % (-79) Total : -305

Périscolaire: matin, soir, mercredis
 Extrascolaire: vacances février, avril, juillet, août, Toussaint, Noël

- Une offre périscolaire matin et soir gérées par: les communes ou des regroupements de communes: comme le SIVOM de Sermaisès (8 communes : Audeville, Césarville, Inville, Monville, Pannecières, Rouvres St Jean, Sermaisès et Thignonville).
- ALSH extrascolaires : 4 sites répartis sur la CC : Pithiviers-Bellecour, Chilleurs aux Bois, Estouy et Sermaisès

Constats- questions Caf:

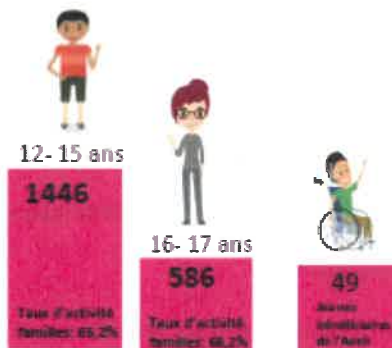
- Des services à adapter? Horaires, périodes d'ouverture, projets éducatifs...
- Questionnement sur l'**accessibilité des alsh** extrascolaires et mercredis à toutes les familles du territoire.
- **Accueil d'enfants porteurs de handicap ?**

Source: Caf 2016-2019

JEUNESSE: PUBLIC ET OFFRE

➤ Une présence importante de jeunes sur le territoire

2 032 jeunes de 12-17ans



Évolution 2016/2015 : +42 -8

- 2 collèges publics et 1 privé à Pithiviers
- 3 lycées à Pithiviers dont 1 privé

Promeneur du net: une présence éducative sur internet

- ALSH adolescents financés dans 2 communes : 2 accueils ados: Pithiviers -Bellecour et : **Anim'ados** à Chilleurs aux Bois
- 2 PS jeunes financés: Pithiviers et CCD Pithiverais
- Promeneurs du net :
 - Pithiviers: ITEP Pithiviers, 2 postes à itinéraire jeunes « Léo Lagrange ».
 - CDDP : espace jeunes de Bellecour, mission locale, Anim'ados de Chilleurs aux Bois.

Constats-questions Caf:

- Une offre limitée en terme de structures de type « accueils adolescents »
- Autres accueils ou offres sur le territoire ? offres sportives, culturelles ...
- Existe-t-il d'autres structures ou professionnels pour accompagner les jeunes vers l'autonomie? (PU, CMJ, Mission locale ...)
- Accueil de jeunes porteurs de handicap ?

Source: Caf 2016-2019

PARENTALITÉ

➤ Un territoire familial



Couples avec enfants

2 265



Monoparents

855

(18,6% des familles Caf- 13,6% Loiret)

Un lieu d'accueil enfants-parents (Laep) est animé par le CMPP de Pithiviers. Chaque matin un accueil est proposé sur 4 sites différents: Pithiviers: quartier St Aignan et St Eloi (2 fois/sem), Dadonville et Malesherbes.

Le centre social de Pithiviers anime 12 collectifs CLAS sur la ville: 9 sur les quartiers prioritaires et 3 au centre M.Rolland.

Des actions de parentalité sont proposées, entre autre lors de la semaine de la parentalité en partenariat avec les acteurs du territoire.

Constats- questions Caf

- Y a-t-il d'autres actions parentalité sur le territoire ? Si oui, par qui ?
- Quels seraient les besoins en matière de parentalité ?

LAEP: espaces de convivialité autour du jeu pour créer du lien entre enfants et parents
Socialiser l'enfant, rompre l'isolement du parent

CLAS: favorise l'épanouissement de l'enfant et la réussite dans sa scolarité, en lien avec ses parents

Source: Caf 2019

PARENTALITÉ

➤ Une Offre de service Caf aux allocataires

Par le Service d'Interventions Sociales de la Caf: sous forme individuelle et/ou collective

- Première naissance ou naissance gémellaire
- Séparation
- Parents seuls 18-24 ans et 25-34 ans (nouveau en 2021)
- Violences conjugales
- Décès de l'allocataire ou de son conjoint, d'un enfant

En 2019: 198 familles allocataires potentielles

21 allocataires bénéficiaires accompagnés dont
78 % au titre d'une séparation
NS % au titre des Futurs Parents
NS % au titre d'impayés de loyers bailleurs privés
NS % au titre des familles endeuillées

Actions déléguées à des partenaires associatif (Prestations de services Caf)

- Offre de médiation familiale (Lien social et médiation)
- Dispositif espaces de rencontres (La vie au grand air)
- Accompagnement des familles en situation de difficultés ponctuelles par l'intervention d'aide à domicile (À Domicile 45)

Source: Caf 2019



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



Un nombre d'associations (sportives, culturelles, sociales,...) participent à l'animation du territoire et contribuent à un dynamisme local.

Un centre social municipal agréé à Pithiviers. Basé sur le quartier St Aignan, il propose diverses activités sur 2 autres quartiers: Saint Eloi et centre ville.

Quartiers politique de la ville: 2640 habitants. Quartiers nord et St Aignan.
 - 32,2% population de Pithiviers vit dans les quartiers QPV.
 - Population jeunes : - 25 ans : 42,4% vit sur les quartiers nord et 38,3% sur St Aignan.

Les associations Familles Rurales. (Chilleurs)

Espaces de Vie Sociale (EVS), Centre Social:

Lieux de proximité gérés par des associations ou collectivité qui développent des actions collectives pour:

- Renforcer les liens sociaux et familiaux
- Coordonner des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers

Constats- questions caf

- Y-a-t-il des besoins en matière d'animation de la vie sociale ?
- Existe-t-il des lieux sur le territoire de la CC qui répondraient à la définition des structures financées par la Caf ?



ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMÉRIQUE



➤ 995 allocataires bénéficiaires de minimas sociaux en 2019
 Dont 152 pour le RSA et 381 pour l'Aah

➤ 1733 allocataires bénéficiaires de la PPA (33,7%) -Loiret:33,5%
 Dont 800 personnes habitent Pithiviers.

➤ Présence Caf :

- Permanence administrative: réouverture probable en sept 2022 dans les locaux de la Cpam. (Travaux à venir)
- France services porté par la MSA:
 Itinérance sur Chilleurs ,Boynes et Sermaises :2 demi- journées par commune/sem + MDD Pithiviers: ouvert tous les jours.

Constats - Questions Caf

- Ces services sont-ils connus par les habitants ?
 Existe-t-il des besoins recensés dans les communes ?
- utilisation des services numériques avec la Caf



minimas sociaux : Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé (Aah)
 PPA : prime pour l'activité
 ESP : Espace de services publics



« Agir pour des services aux familles adaptés sur le territoire »

Thématiques à approfondir



PETITE ENFANCE (0-3 ans)

ENFANCE (3-11 ans)

JEUNESSE (12-17 ans)

PARENTALITE

Partageons nos constats

Inscription dans les groupes de travail : personnes de terrain et/ou élus

Autres thématiques ?

ACCES AUX DROITS Caf
INCLUSION NUMERIQUE

HANDICAP

ANIMATION VIE
SOCIALE

LOGEMENT



« Agir pour des services aux familles adaptés sur le territoire »



Merci de votre attention



Vos contacts Caf du Loiret :

- Responsable Ptit Est :

Mariette CHANTEREAU: mariette.chantereau@cafdeleaos.cafmail.fr - 02.38.07.12.40

- Secrétariat :

Mélina MIGEON: melina.migeon@cafdeleaos.cafmail.fr - 02.38.07.12.46



ANNEXE 2 - Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

Communauté de communes du PITHIVERAIS	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	
MA A PETIT PAS	9 AV du Maréchal Berthier 45300 PITHIVIERS
RAM	
TAXIRAM / ITINERAM CC DU PITHIVERAIS	Ascoux, Bondaroy, Bouilly-en-Gâtinais, Bouzonville-aux-Bois, Boynes, Chilleurs-aux-Bois, Courcy-aux-Loges, Escrennes, Estouy, Givraines, Guigneville, Laas, Mareau-aux-Bois, Marsainvilliers, Ramoulu, Santeau, Vrigny, Yèvre-la-Ville
TROTTI RAM CC DU PITHIVERAIS	Dadonville, Pithiviers, Pithiviers-le-Vie
RAM L'ECOCCINELLES SERMAISES CC DU PITHIVERAIS	Audeville, Autruy-sur-Juine, Césarville, Engenville, Intville-la-Guetard, Morville-en-Beauce, Pannecières, Rouvres-Saint-Jean, Sermaises, Thignonville
ALSH	
ALSH, Extrascolaire nouveau bâtiment Pithiviers	AVENUE DU MARECHAL BERTHIER DOMAINE DE BELLECOUR 45300 PITHIVIERS
ALSH EXTRASCOLAIRE LE RELAIS CHILLEURS AUX BOIS	23 RUE DES TIRELLES 45170 CHILLEURS AUX BOIS
ALSH EXTRA ESTOY	RUE DES ECOLES 45300 ESTOUY
ALSH EXTRA CCP SERMAISES	SALLE ROGER PINSARD 5 ROUTE DE THIGNONVILLE 45300 SERMAISES
ALSH MERCREDIS LE RELAIS CHILLEURS AUX BOIS	23 RUE DES TIRELLES 45170 CHILLEURS AUX BOIS
ALSH MERCREDIS CCP ESTOUY	RUE DES ECOLES 45300 ESTOUY
ALSH MERCREDIS SALLE ROGER PINSAR	5 ROUTE DE THIGNONVILLE 45300 SERMAISES
ACCUEIL JEUNES	
Accueil Ados MAISON DES JEUNES ANIMAD	8 RUE DES DEPORTES 45170 CHILLEURS AUX BOIS
Accueil Ados PITHIVIERS CC PITHIVERAIS	AVENUE DU MARECHAL BERTHIER PARC DE BELLECOUR 45300 PITHIVIERS
LAEP	
	QUARTIER SAINT ÉLOI PITHIVIERS 5 PLACE JOACHIM DU BELLAY 45300 PITHIVIERS
LUDOtheQUE	
Ludothèque itinérante	CC DU PITHIVERAIS

Commune de PITHIVIERS	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
ALSH mercredi nouveau bâtiment Pithiviers	AVENUE DU MARECHAL BERTHIER DOMAINE DE BELLECOUR 45300 PITHIVIERS
ALSH APS TERRE EN COULEURS PITHIVIERS ANTENNE DE SAINT AIGNAN	ESPACE ENFANT DU CENTRE SOCIAL MUNICIPAL PLACE CAMILLE CLAUDEL 45300 PITHIVIERS
ALSH APS TERRE EN COULEURS PITHIVIERS ANTENNE FRANCOIS VILLON	ESPACE ENFANT DU CENTRE SOCIAL MUNICIPAL SQUARE FRANCOIS VILLON 45300 PITHIVIERS
LAEP	
LAEP LE PETIT PONT AIDAPHI PITHIVIERS	QUARTIER SAINT ÉLOI PITHIVIERS 5 PLACE JOACHIM DU BELLAY 45300 PITHIVIERS
CLAS	
6 CLAS TERRE EN COULEURS PITHIVIERS	ESPACE ENFANT DU CENTRE SOCIAL MUNICIPAL PLACE CAMILLE CLAUDEL 45300 PITHIVIERS
Commune de BOYNES	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
ALSH APS BOYNES PERI CENTRE SOCIO CULTUREL BOYNES	1 PLACE DE LA REPUBLIQUE 45300 BOYNES
ACCUEIL JEUNES	
Commune de CHILLEURS AUX BOIS	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
PERISCOLAIRE SALLE PERISCOLAIRE	8 RUE DU VIVIER 45170 CHILLEURS AUX BOIS
PERISCOLAIRE SALLE DU RELAIS	23 RUE DES TIRELLES 45170 CHILLEURS AUX BOIS
ACCUEIL JEUNES	
Commune de DADONVILLE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
LAEP	
LAEP LE PETIT PONT AIDAPHI PITHIVIERS	Salle Polyvalente Rue Pasteur 45300 DADONVILLE

Orientation n°1 - Agir avec et pour les parents vers le bien grandir

Numéro	Objectifs opérationnels	Porteur de l'action	Actions	Calendrier	Indicateurs de suivi d'actions
O1-01	<p>Conforter et rendre efficient un réseau interprofessionnel complémentaire autour de la parentalité sur le territoire CCDP</p> <p>Faire du lien entre les acteurs et les actions du territoire</p> <p>Simplifier les démarches des familles dans la recherche d'un mode d'accueil</p>	<p>Pôle attractivité et rayonnement du territoire/Services aux familles</p> <p>Recrutement d'un chargé de coopération à temps partiel</p>	<p>Réfléchir à la coordination du réseau Parentalité à l'échelle du territoire</p>	<p>2023-2024</p>	<p>Les temps de concertation avec les différents acteurs</p> <p>Le nombre de partenaires engagés</p>
O1-02	<p>Développer des lieux conviviaux, permettant le partage, la vie sociale</p> <p>Rendre accessible à tous un service ludique</p> <p>Favoriser les rencontres intergénérationnelles et interculturelles</p> <p>Diffuser la culture du jeu au sein des familles et favoriser le lien parents-enfants</p> <p>Développer le « aller-vers » le tout public pour amener le jeu, « donner à jouer », la convivialité dans les communes</p>	<p>Pôle attractivité et rayonnement du territoire/Services aux familles</p> <p>Ludothèque itinérante</p>	<p>Réfléchir à une nouvelle organisation de la ludothèque</p>	<p>2023-2024</p>	<p>Mobilisation des partenaires</p> <p>Nombre d'animation mis en place</p>
O1-03	<p>Offrir sur un même lieu des locaux pédagogiques adaptés sur les temps scolaires, périscolaire et extrascolaire</p> <p>Lever les freins à la mobilité pour accéder au service d'accueil de loisirs</p>	<p>Pôle attractivité et rayonnement du territoire/Services aux familles</p>	<p>Création d'un ALSH dans le groupe scolaire de Boynes</p>	<p>2024-2025</p>	<p>Nombre de nouvelles places créées</p> <p>Evolution du nombre d'enfants accueillis</p>

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

	Favoriser le partenariat avec l'éducation nationale concernant l'occupation des espaces et la continuité éducative.			Formalisation d'une charte d'occupation des espaces mutualisés
O1-04	Adapter le fonctionnement du multi-accueil afin qu'il réponde aux besoins de parents en recherche d'emploi ou en formation, ayant un besoin de garde ponctuel	Pôle attractivité et rayonnement du territoire/Services aux familles	Ouvrir des places supplémentaires à vocation d'insertion professionnelle sur le multi-accueil	Nombre de rencontre avec les partenaires Nombre de places ouvertes Nombre de places pourvues
O1-05	Développer des liens entre acteurs éducatifs : parents, professionnels médicaux sociaux et professionnels de la petite enfance Développer un meilleur recueil des besoins spécifiques des familles Professionaliser les agents dans l'accueil des enfants à besoins particuliers et porteurs de handicap	Pôle attractivité et rayonnement du territoire/Services aux familles	Faciliter l'inclusion des enfants à besoins particuliers (handicap)	Rencontres avec les familles Mise en place d'un réseau Évolution du nombre de dispositif d'accueil mis en place Nombre de professionnels CCDP sensibilisés et/ou formés
O1-06	Déployer l'offre LAEP sur tout le territoire Créer de nouveau partenariat avec les communes Trouver un soutien et un équilibre financier pour l'association permettant un maintien voire un renforcement du service sur le territoire	Association AIDAPHI	Déployer le LAEP pour une meilleure couverture du territoire	Nombre de séances ouvertes aux familles de la CCDP
O1-07	Écrire des projets adaptés en fonction des spécificités de chaque groupe en prenant en compte l'environnement territorial et ses spécificités.	Mairie de Pithiviers	Renforcer l'implantation territoriale du CLAS	Implication des animateurs Bilan annuel du CLAS et fête du CLAS : mise en valeur des différents projets auprès des autres groupes et des familles

Orientation n°2 -Agir pour renforcer l'attractivité et la qualité des services à la population

O2-01	<p>Développer de la cohérence et de la continuité éducative</p> <p>Articuler la complémentarité entre les communes et l'intercommunalité en proposant un document « cadre » concerté et co-construit avec les communes</p> <p>Favoriser l'inclusion de tous les publics</p> <p>Associer les parents à la vie collective de leur enfant, en les intégrant dans le fonctionnement des services à la population.</p> <p>Intégrer les dispositions de la Charte nationale de soutien à la parentalité dans le projet éducatif</p>	<p>Pôle attractivité et rayonnement du territoire/Services aux familles</p>	<p>Renouveler le projet éducatif commun aux services à la population en renforçant l'axe parentalité</p>	<p>Les temps de concertation avec les différents acteurs</p> <p>La participation des élus et agents</p> <p>La formation et la validation du projet éducatif</p>
O2-02	<p>Reconnaître la qualité des accueils périscolaires existants respectant les normes d'un ACM</p> <p>Améliorer la qualité d'accueil des enfants</p> <p>Permettre aux communes de bénéficier de financements supplémentaires</p> <p>Rendre attractif les métiers de l'animation</p>	<p>Pôle attractivité et rayonnement du territoire/Services aux familles</p> <p>CAF</p>	<p>Sensibiliser les gestionnaires de garderies à la déclaration en ACM et ouverture de droits CAF.</p>	<p>Nombre de garderies déclarés en ACM</p>
O2-03	<p>Disposer d'un vivier d'animateurs permettant d'assurer la continuité de service, sur des besoins de remplacements ponctuels, de renforcement d'équipe ou de remplacement sur des postes permanents</p> <p>Se former au mode projet</p> <p>Développer l'agilité et la polyvalence des agents pour assurer la continuité du service public tout en garantissant la qualité et les conditions de travail</p>	<p>Pôle attractivité et rayonnement du territoire/Services aux familles</p> <p>Service Enfance Jeunesse</p>	<p>Faciliter l'accès aux formations qualifiantes et professionnalisantes des métiers de l'animation et renforcer les compétences des agents</p>	<p>Nombre de jeunes et agents partis en formation professionnalisante et/ou qualifiante</p> <p>Évolution du nombre de postes non pourvus</p> <p>Évaluation des projets pédagogiques</p>

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

O2-04	<p>Professionaliser les supports de communication</p> <p>Mettre en place un ou des circuits adaptés selon le besoin</p> <p>Faire connaître et valoriser le service rendu aux usagers</p> <p>Faciliter la communication aux usagers</p>	<p>Pôle attractivité et rayonnement du territoire/Services aux familles</p> <p>Service Communication</p>	<p>Mieux communiquer autour de l'offre des services à la population</p>	<p>2023-2024</p>	<p>Augmentation des indicateurs de gestion des réseaux sociaux</p> <p>Édition d'un outil de communication à destination du grand public</p>
O2-05	<p>Faciliter les élus sur les dispositifs existants pour mieux accompagner les porteurs de projet et mettre en cohérence l'offre et la demande</p> <p>Faciliter l'accès des familles à la structure de garde (collectif ou individuel) la plus adaptée à leurs besoins.</p> <p>Faciliter l'employabilité des familles, dont les familles monoparentales</p> <p>Répondre aux besoins de recrutement des employeurs du territoire</p> <p>Structurer une politique d'accueil des moins de 3 ans sur le territoire</p> <p>Développer une offre éducative sur les quartiers</p>	<p>Pôle attractivité et rayonnement du territoire/Services aux familles</p> <p>Ingénierie extérieure (chargé de mission, recrutement d'un étudiant en contrat d'apprentissage, cabinet d'étude...)</p>	<p>Réaliser un diagnostic du besoin des familles et des employeurs concernant la petite enfance et l'enfance</p>	<p>2023-2024</p>	<p>Taux de participation des familles au diagnostic</p> <p>Niveau d'engagement des partenaires</p>
O2-06	<p>Donner accès aux loisirs à des enfants issus des QPV en complémentarité des acteurs sur le territoire.</p> <p>Travailler la mixité sociale, culturelle et géographique en développant des projets partenariaux.</p> <p>Développer l'accessibilité des enfants en situation de handicap par la formation des animateurs.</p>	<p>Ville de Pithiviers</p>	<p>Déployer une structure d'accueil de loisirs pour les enfants dans les QPV de Pithiviers</p>	<p>2022</p>	<p>Place ouvertes</p> <p>Taux de fréquentation</p> <p>Qualité et variété des activités proposées</p> <p>Nombre de parents participants aux réunions et temps forts.</p>

**Orientation n°3 - Agir pour une meilleure prise en compte de la jeunesse**

O3-01	Développer une offre jeunesse sur le territoire adaptée, répondant au besoin des communes rurales et de la commune de Pithiviers, en particulier sur les QPV Favoriser l'itinérance « aller vers » Mise en place d'une coordination locale Ouvrir de nouvelles places sur les accueils jeunesse	Pôle attractivité et rayonnement du territoire/Services aux familles	Définir un maillage de l'offre de service jeunesse en associant les autres acteurs du territoire	2023-2025	
O3-02	S'inscrire dans un réseau d'acteurs autour de la mobilité de la jeunesse Améliorer la communication vers la population sur les dispositifs d'accès aux droits afin de pallier l'isolement Développer des solutions mobilités adaptés à différents objectifs permettant une insertion dans la société et aux différentes tranches d'âge (accès aux loisirs, à la formation, au travail, administration) Maîtriser le coût du transport collectif	Pôle attractivité et rayonnement du territoire/Services aux familles	Accompagner et développer la mobilité des jeunes de 11 à 25 ans vers les services jeunesse, l'emploi et la formation	2022-2026	Évolution du nombre d'utilisateurs
O3-03	Faciliter les démarches des usagers Favoriser l'inclusion de tous les publics Renforcer les missions et l'itinérance de la maison « France Services » Agir en complémentarité avec les dispositifs existants	Pôle attractivité et rayonnement du territoire/Services aux familles Point Information Jeunesse	Adapter l'offre de service « Information Jeunesse » aux besoins identifiés et à l'offre existante	2023-2024	Statistiques de fréquentation (ateliers, permanence itinérante) Nombre de projets Évolution du nombre de partenaires



THEMATIQUE : PARENTALITE	
Orientation stratégique : Agir avec et pour les parents vers le bien-grandir	
Action n°01-01 : Réfléchir à la coordination du réseau Parentalité à l'échelle du territoire	
Axe Feuille de route « Ambitions 2021-2026 »	Action n°31 : poursuivre ses actions au service des habitants et notamment vers le bien grandir
Projet d'administration « Ensemble CCDP »	GR 2 : être proche des besoins des usagers et des habitants GR 1 : renforcer les liens avec les communes
Diagnostic initial – constats :	Public cible :
<p>Des réseaux professionnels « parentalité » ont émergé depuis 2017 sur le Nord Loiret, notamment dans le cadre de l'offre aux familles pendant les « Semaines de la Parentalité » financées par le REAAP.</p> <p>3 niveaux de coordination ont été mis en œuvre : en interne CCDP sur le service DPOP, à l'échelle du Pithiverais avec le centre social de Pithiviers et à l'échelle des 3 communautés de communes du Nord Loiret : (CCDP, CCPNL et CCPG).</p> <p>De plus le Contrat Local de Santé a inscrit une action Parentalité dont la CCDP est le pilote.</p> <p>La CAF du Loiret intervient auprès de ses acteurs en les fédérant autour des appels à projets REAAP.</p> <p>Le territoire est donc dynamique et gagnerait en efficience en travaillant sur une meilleure lisibilité du rôle et missions de chacun des partenaires institutionnels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les professionnels de la petite enfance, enfance, jeunesse et animation de la vie sociale intervenant auprès des familles - Les 3 communautés de communes du Nord Loiret
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Conforter et rendre efficient un réseau interprofessionnel complémentaire autour de la parentalité sur le territoire CCDP - Faire du lien entre les acteurs et les actions du territoire - Simplifier les démarches des familles dans la recherche d'un mode d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> - recensement des acteurs menant des actions familles et parentalité sur le secteur CCDP dans l'objectif de rendre visible/lisible le réseau local - Organisation de rencontres interprofessionnelles autour de la parentalité - développer des supports de communication (plateforme numérique, flyer) permettant de rassembler l'ensemble des informations et des professionnels - 1 chargé de coopération à temps partiel financé par la CCDP
	Echéance de réalisation
	2023-2024
Référent de l'action / Service mobilisé	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Pôle Attractivité et Rayonnement du Territoire / Direction Services aux Familles - 1 chargé de coopération à temps partiel 	<p>Identifier les lieux ressources pour les parents sur le territoire</p> <p>Articulation des actions mises en place par les différents partenaires</p> <p>Définir une gouvernance partagée</p>
Partenaires sollicités	Indicateur d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Centre social « Terres en Couleurs » Pithiviers - ADS - CAF - PETR - AIDAPHI - AMARA45 - MSA - AFPAL - Education nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Les temps de concertation avec les différents acteurs - Le nombre de partenaires engagés
Financements	
<ul style="list-style-type: none"> - Possible CAF /MSA - CCDP - Mise à dispo de locaux municipaux 	



THEMATIQUE : PARENTALITE	
Orientation stratégique : Agir avec et pour les parents vers le bien-grandir	
Action n°O1-02 : Réfléchir à une nouvelle organisation de la ludothèque	
Axes Feuille de route « Ambitions 2021-2026 »	Action n°31 : poursuivre ses actions au service des habitants et notamment vers le bien grandir GR 2 : être proche des besoins des usagers et des habitants GR 3 : être à l'écoute des attentes sociétales
Projet d'administration « Ensemble CCDP »	
Diagnostic initial – constats :	Public cible :
Une ludothèque itinérante intervenant dans les établissements scolaires et lors d'accueil jeux au sein des communes Existence d'un prêt de jeu aux professionnels Un prêt de jeu aux particuliers existants avant la fusion en 2017 mais mis en sommeil depuis, un projet est en cours Le fonctionnement actuel de la ludothèque ne permettra plus de bénéficier de financement CAF (ex CEJ). Les heures réservées aux temps d'interventions spécifiques ne sont plus éligibles (ALSH, multi-accueil, scolaire, MARPA...).	<ul style="list-style-type: none">- les familles du territoire- les acteurs (bénévoles, associations de parents...)
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Développer des lieux conviviaux, permettant le partage, la vie sociale Rendre accessible à tous un service ludique Favoriser les rencontres intergénérationnelles et interculturelles Diffuser la culture du jeu au sein des familles et favoriser le lien parents-enfants Développer le « aller-vers » le tout public pour amener le jeu, « donner à jouer », la convivialité dans les communes	<ul style="list-style-type: none">- identifier les axes de développement de la ludothèque- réviser l'organisation pour réduire les temps d'interventions spécifiques (ALSH, multi-accueil, scolaire, MARPA...) et augmenter les temps d'ouverture au public- atteindre les heures déclarées au CEJ (référence année 2021) en temps d'ouverture au public- organiser un questionnaire de satisfaction permettant de mieux cibler les besoins
	Echéance de réalisation
	2023-2024
Responsable de l'action / Service mobilisé	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none">- Pôle Attractivité et Rayonnement du Territoire / Direction Services aux Familles	Développer les animations jeux en répondant aux critères de financement CAF.
Partenaires sollicités	Indicateur d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Communes	<ul style="list-style-type: none">- Mobilisation des partenaires- Nombre d'animation mis en place
Financements	
<ul style="list-style-type: none">- Possible CAF /MSA- CCDP- Mise à disposition de locaux municipaux	

**THEMATIQUE : ENFANCE****Orientation stratégique : Agir avec et pour les parents vers le bien-grandir****Action n°O1-03 : Création d'un ALSH dans le groupe scolaire de Boynes****Axe feuille de route « Ambitions 2021-2026 »**

Action n°31 : poursuivre ses actions au service des habitants et notamment vers le bien grandir

Projet d'administration « Ensemble CCDP »

GR 2 : être proche des besoins des usagers et des habitants

Diagnostic initial – constats :**Public cible :**

La CCDP a pour projet de construire un groupe scolaire à Boynes, regroupant les enfants des communes de Boynes, Givraines et Yèvre la Ville/Yèvre le Châtel.

- les familles du territoire

Cet établissement permettra d'accueillir les élèves des écoles existantes dans des locaux pédagogiques adaptés. De plus, le projet permettra de se préparer pour l'avenir en envisageant l'augmentation des besoins, notamment en assurant une modularité et une adaptabilité des locaux sur le long terme.

Le projet inclus un accueil périscolaire et extrascolaire.

Objectifs opérationnels**Modalités de mise en œuvre**

Offrir sur un même lieu des locaux pédagogiques adaptés sur les temps scolaires, périscolaire et extrascolaire

Lever les freins à la mobilité pour accéder au service d'accueil de loisirs

Favoriser le partenariat avec l'éducation nationale concernant l'occupation des espaces et la continuité éducative.

- effectuer une enquête de besoins pour affiner le projet dont les trajets domicile/travail
- participer au programme de travaux en proposant notre expertise et expérience dans le fonctionnement d'un accueil de loisirs
- rechercher des financements et établir les dossiers
- travailler et formaliser un partenariat avec les enseignants concernant la mutualisation des espaces communs.

Echéance de réalisation

2024-2025

Responsable de l'action / Service mobilisé**Résultats attendus**

- Pôle Attractivité et Rayonnement du Territoire / Direction Services aux Familles

- Ouvrir de nouvelles places ALSH
- Faciliter l'équilibre vie pro/vie perso des familles du territoire en offrant un lieu d'accueil sur le trajet domicile/travail

Partenaires sollicités**Indicateur d'évaluation**

- CAF
- DRAJES
- Education nationale

- Nombre de nouvelles places créées
- Evolution du nombre d'enfants accueillis
- Formalisation d'une charte d'occupation des espaces mutualisés

Financements

- Possible CAF
- CCDP
- Etat
- PETR



THEMATIQUE : PETITE ENFANCE	
Orientation stratégique : Agir avec et pour les parents vers le bien-grandir	
Action n°01-04 : Ouvrir des places supplémentaires d'accueil occasionnel à vocation d'insertion professionnelle sur le multi-accueil	
Axes Feuille de route « Ambitions 2021-2026 »	Action n°31 : poursuivre ses actions au service des habitants et notamment vers le bien grandir
Projet d'administration « Ensemble CCDP »	GR 2 : être proche des besoins des usagers et des habitants GR 3 : être à l'écoute des attentes sociétales GR 4 : œuvrer pour la qualité de vie et des conditions de travail
Diagnostic initial – constats :	Public cible :
<ul style="list-style-type: none">- Nous constatons des demandes non satisfaites des familles en recherche de mode de garde pour un accueil en horaires atypiques : week-end, nuit, soir, matin, fériés et accessibles financièrement.- Le territoire est actuellement pourvu d'une seule structure collective existante sur le territoire (7h30-18h30), ouverte à 40 berceaux avec un potentiel d'extension de 20 places.- Nous n'avons aucune visibilité sur les gardes à domicile.- Le cadre réglementaire limite des assistantes maternelles dans l'accueil en horaires atypiques.- Les parents rencontrés sont attentifs à la qualité de l'accueil.- Les entreprises manifestent leur difficulté de recrutement, notamment en raison d'absence de mode de garde à proposer en horaires atypiques.- Plusieurs projets privés sont en cours sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none">- Les familles- Les entreprises- Les communes/collectivités
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none">- Adapter le fonctionnement du multi-accueil afin qu'il réponde aux besoins de parents en recherche d'emploi et en formation, ayant un besoin de garde ponctuel	<ul style="list-style-type: none">- Identifier les besoins grâce à l'accompagnement spécifique du relais petite enfance auprès des familles- Réfléchir à une nouvelle organisation interne du multi-accueil en évaluant les besoins en termes de locaux et de ressources humaines- Rencontrer les partenaires de l'emploi et de la formation (pôle emploi, mission locale, AFEC...) pour comprendre leur fonctionnement et les besoins de leur public cible- Effectuer une nouvelle déclaration d'agrément à la PMI et définir le nombre de places à ouvrir
	Echéance de réalisation 2022-2023
Responsable de l'action / Service mobilisé	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none">- Pôle Attractivité et Rayonnement du Territoire / Direction Services aux Familles	<ul style="list-style-type: none">- Ouverture de nouvelles places d'accueil occasionnel à vocation d'insertion professionnelle sur le multi-accueil
Partenaires sollicités	Indicateur d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- ADS- CAF- Entreprises- Pôle Emploi	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de rencontre avec les partenaires- Nombre de places ouvertes- Nombre de places pourvues
Financements	
<ul style="list-style-type: none">- Possible CAF (Fonds public et territoire uniquement si réservation de place et perte de recettes)- CCDP	



THEMATIQUE : PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE - PARENTALITE	
Orientation stratégique : Agir avec et pour les parents vers le bien-grandir	
Action n°01-05 : Faciliter l'inclusion des enfants à besoins particuliers (handicap)	
Actions Feuille de route Ambition 2021-2026 Projet d'administration « Ensemble CCDP »	Action n°33 – Améliorer la prise en compte du handicap et de l'accessibilité Gr 1 : être à l'écoute des attentes sociétales
Diagnostic initial – constats :	Public cible :
<p>Des demandes des familles et des professionnels de santé pour un accueil d'enfants à besoins particuliers</p> <p>Des professionnels de la petite enfance peu formés à l'accueil d'enfants porteur de handicap</p> <p>Une politique d'accueil encouragée par la CAF via le bonus Handicap, mais un dispositif peu mesurable financièrement</p> <p>Un réseau d'acteurs inexistant sur le territoire.</p> <p>Un nouvel acteur stratégique depuis 2 ans: le pôle ressource Handicap du Loiret.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les familles - Les acteurs du réseau Parentalité et acteurs du champ éducatifs - Les professionnels de la petite enfance du territoire (assistantes maternelles, agents du multi-accueil)
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Développer des liens entre acteurs éducatifs : parents, professionnels médicaux sociaux et professionnels de la petite enfance - Développer un meilleur recueil des besoins spécifiques des familles - Professionnaliser les agents dans l'accueil des enfants à besoins particuliers et porteurs de handicap 	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur le pôle Ressources Handicap du Loiret - Regrouper les acteurs en réseau par le biais du réseau parentalité afin de mieux se connaître et orienter les familles - Travailler sur un programme/procédure d'inclusion des enfants en situation de handicap - Proposer des réunions de sensibilisation et de formation inter-structures sur la prise en charge du handicap - Organiser des rencontres avec les familles - Développer une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap en consacrant une enveloppe financière, des moyens matériels et humains aux structures locales afin d'accueillir les enfants concernés
	Echéance de réalisation 2023-2024
Responsable de l'action / Service mobilisé	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Pôle Attractivité et Rayonnement du Territoire / Direction Services aux Familles 	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse aux besoins des enfants du territoire sans solution d'accueil en raison de leur handicap - Des familles mieux accompagnées dans la découverte et le parcours de détection du handicap de leur enfant
Partenaires sollicités	Indicateur d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - CAF, IME, MDA, éducation nationale, Pôle ressource Handicap du Loiret, CAMPS, ADS, associations locales (AIPE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres avec les familles - Mise en place d'un réseau - Evolution du nombre de dispositif d'accueil mis en place - Nombre de professionnels CCDP sensibilisés et/ou formés
Financements	
<ul style="list-style-type: none"> - Possible CAF (bonus handicap, Fonds Public et Territoire) - CCDP 	



THEMATIQUE : ENFANCE – JEUNESSE - PARENTALITE	
Orientation stratégique : Agir avec et pour les parents vers le bien-grandir	
Action n° 01-06 : Déployer le LAEP pour déployer une meilleure couverture du territoire	
Diagnostic initial – constats :	Public cible :
La structure du Petit pont est un LAEP associatif implanté depuis plus de 30 ans sur le territoire. La fin de certains financements publics met la structure en difficulté La majorité des lieux d'accueil sont proposés sur la commune de Pithiviers ou Dadonville, l'accès peut être un frein pour certains parents	Les enfants de 0-4 ans, les parents et autres accompagnants
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Déployer l'offre LAEP sur tout le territoire - Créer de nouveau partenariat avec les communes - Trouver un soutien et un équilibre financier pour l'association permettant un maintien voire un renforcement du service sur le territoire	L'AIDAPHI (avec ou sans appuis direct de la CAF) démarche des communes pour trouver de nouveaux lieux permettant d'accueillir et soutenir financièrement le petit pont Le territoire entame une réflexion quant aux financements de cette structure afin de maintenir le service aux familles
	Echéance de réalisation
	2022-2024
Responsable de l'action / Service mobilisé	Résultats attendus
- Directeur du petit pont	Implantation pérenne du service LAEP sur la CCDP
Partenaires sollicités	Indicateur d'évaluation
- Commune - CCDP - CAF - Contrat de ville - CD45	- Nombre de séances ouvertes aux familles de la CCDP
Financements	
- Possible CAF /MSA - CCDP à réfléchir - Mise à dispo de locaux municipaux - Communes à réfléchir - Contrat de ville - Ville pithiviers	



THEMATIQUE : ENFANCE – JEUNESSE - PARENTALITE	
Orientation stratégique : Agir avec et pour les parents vers le bien-grandir	
Action n°01-07 : Renforcer l'implantation du CLAS	
Diagnostic initial – constats :	Public cible :
Les « projets » du CLAS de Pithiviers sont similaires entre eux, notamment les parties diagnostic, objectifs et description. Seul la partie « projet culturel » est différente.	Animateurs du CLAS + enfants et jeunes inscrits à l'accompagnement à la scolarité
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Écrire des projets adaptés en fonction des spécificités de chaque groupe en prenant en compte l'environnement territorial et ses spécificités.	Articulation du projet par le coordinateur CLAS qui implique les équipes dans l'élaboration du projet
	Echéance de réalisation 2023-2024 (écriture du projet en mai-juin 2023)
Responsable de l'action / Service mobilisé	Résultats attendus
Centre social municipal de Pithiviers « Terres en couleurs »	Avoir des projets adaptés à chaque groupe
Partenaires sollicités	Indicateur d'évaluation
Éducation nationale Programme de Réussite éducative	<ul style="list-style-type: none">- Implication des animateurs- Bilan annuel du CLAS et fête du CLAS : mise en valeur des différents projets auprès des autres groupes et des familles
Financements	
Possible CAF : PS CLAS ET BONUS	
Pithiviers	



THEMATIQUES : PETITE ENFANCE – ENFANCE- JEUNESSE - PARENTALITE	
Orientation stratégique : Agir pour renforcer l'attractivité et la qualité des services à la population	
Action n°O2-01 : Renouveler le projet éducatif de territoire en renforçant l'axe parentalité au sein des services à la population de la CCDDP	
Axes Feuille de route « Ambitions 2021-2026 » Projet d'administration « Ensemble CCDDP »	Action n°31 : poursuivre ses actions au service des habitants et notamment vers le bien grandir GR 2 : être proche des besoins des usagers et des habitants GR 3 : être à l'écoute des attentes sociétales GR 4 : œuvrer pour la qualité de vie et des conditions de travail
Diagnostic initial – constats :	Public cible :
<ul style="list-style-type: none">- Obligation légale de disposer d'un Projet Educatif : le projet éducatif doit être renouvelé à compter de septembre 2022- Renforcer la cohérence et la convergence des actions pour réduire les risques de discordance- Doter les acteurs d'un référentiel pour mieux cadrer les actions- Soutenir les communes et articuler la complémentarité des échelons d'intervention- Une Charte nationale de soutien à la parentalité relative aux services aux familles a été publiée par un arrêté en date du 9 mars 2022	<ul style="list-style-type: none">- les familles du territoire- les acteurs et professionnels agissant dans et pour les services à la population (agents, bénévoles, associations de parents...)
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none">- Développer de la cohérence et de la continuité éducative- Articuler la complémentarité entre les communes et l'intercommunalité en proposant un document « cadre » concerté et co-construit avec les communes- Favoriser l'inclusion de tous les publics- Associer les parents à la vie collective de leur enfant, en les intégrant dans le fonctionnement des services à la population.- Intégrer les dispositions de la Charte nationale de soutien à la parentalité dans le projet éducatif	<ul style="list-style-type: none">- Réunion de groupe de travail hybride élus/agents- Formalisation d'un nouveau projet éducatif- Former les équipes à la Parentalité, l'accueil des familles et des enfants
	Echéance de réalisation 2022-2024
Responsable de l'action / Service mobilisé	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none">- Pôle Attractivité et rayonnement du territoire / direction Services aux Familles	Formalisation d'un nouveau projet éducatif intégrant la place des parents et le rôle des services dans le soutien à la parentalité
Partenaires sollicités	Indicateur d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- DRAJES- CAF	<ul style="list-style-type: none">- Les temps de concertation avec les différents acteurs- la participation des élus et agents
Financements	
<ul style="list-style-type: none">- CCDDP- Possible CAF	



THEMATIQUES : ENFANCE JEUNESSE - ENFANCE	
Orientation stratégique : Agir pour renforcer l'attractivité et la qualité des services à la population	
Action n°02-02 : sensibiliser les gestionnaires de garderies à la déclaration en Accueil Collectif de Mineurs et ouverture de droits CAF.	
Axe feuille de route « Ambition 2021-2026 » Projet d'administration « Ensemble CCDDP »	Action n°31 : poursuivre ses actions au service des habitants et notamment vers le bien grandir GR 2 : être proche des besoins des usagers et des habitants
Diagnostic initial – constats :	Public cible :
Certaines garderies périscolaires existantes sur le territoire de la CCDDP ne sont pas agréées en qualité Accueil Collectif de Mineurs (ACM). L'agrément permet de percevoir des financements CAF (prestation de service, ACALPS, et aides à l'investissement), sous réserve du respect de la réglementation des ACM	Les communes et leurs syndicats scolaires Les familles du territoire
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Développer un projet éducatif et pédagogique autour des accueils périscolaires Améliorer la qualité d'accueil des enfants Donner un confort de travail aux équipes par un personnel suffisant et formé et des locaux adaptés Permettre aux communes de bénéficier de financements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer une enquête auprès des communes ou syndicats scolaires - Organiser une réunion d'information - Construire un support de communication à destination des élus et des agents référents
	Echéance de réalisation
	2023-2024
Responsable de l'action / Service mobilisé	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Pôle Attractivité et Rayonnement du Territoire - CAF du Loiret 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la qualité de l'accueil sur le territoire - D'avantage de service répondant aux normes ACM
Partenaires sollicités	Indicateur d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - CAF - Mairies CCDDP - DRAJES 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de déclarations nouvelles
Financements	
<ul style="list-style-type: none"> - Possible CAF 	



THEMATIQUES : ENFANCE - JEUNESSE	
Orientation stratégique : Agir pour renforcer l'attractivité et la qualité des services à la population	
Action n°O2-03 : Faciliter l'accès aux formations qualifiantes et professionnalisantes des métiers de l'animation et renforcer les compétences des agents	
Axe Feuille de route « Ambition 2021-2026 » Projet d'administration « Ensemble CCDDP »	Action n°31 : poursuivre ses actions au service des habitants et notamment vers le bien grandir GR 4 : œuvrer pour la qualité de vie et des conditions de travail
Diagnostic initial – constats :	Public cible :
<p>L'animation est une filière encore trop dévalorisée mais reste accessible</p> <p>Le constat est qu'il y a un manque d'animateurs professionnels et beaucoup de turn-over dans les équipes en raison notamment de la précarité de l'emploi (emplois à temps non complet, souvent temporaires)</p> <p>Plusieurs agents communaux travaillent avec la CCDDP grâce à la mutualisation, il est à noter que ces agents disposent de moins d'offre et de disponibilité de ces derniers pour se former.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les jeunes 17-25 ans - les professionnels de l'enfance et de la jeunesse en poste sur la CCDDP
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - rendre attractif les métiers de l'animation - disposer d'un vivier d'animateurs permettant d'assurer la continuité de service, sur des besoins de remplacements ponctuels, de renforcement d'équipe ou de remplacement sur des postes permanents - se former au mode projet - développer l'agilité et la polyvalence des agents pour assurer la continuité du service public tout en garantissant la qualité et les conditions de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les acteurs de la formation des métiers de l'animation - promouvoir les formations via des supports de communication attractifs - identifier un budget annuel permettant de financer des formations de type BPJEPS - ouvrir un ou des postes à l'apprentissage - travailler avec le service RH un plan de formation - encourager la formation continue en interne en s'appuyant sur des ressources existantes
	Echéance de réalisation
	2022-2026
Responsable de l'action / Service mobilisé	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Pôle Attractivité et Rayonnement du Territoire – Direction Service aux familles - Direction des Ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de jeunes et agents partis en formation professionnalisante - Augmentation de la qualité d'accueil et de la relation aux parents et enfants
Partenaires sollicités	Indicateur d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Service RH - Service Communication - CAF - DRAJES - Mission Locale du Pithiverais - Pôle Emploi - CC du Pithiverais et CC de la Plaine du Nord Loiret 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes et agents partis en formation professionnalisante et/ou qualifiante - Evaluation des projets pédagogiques
Financements	
<ul style="list-style-type: none"> - Possible CAF - CCDDP - Etat - Région Centre Val de Loire 	



THEMATIQUES : PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE – PARENTALITE	
Orientation stratégique : Agir pour renforcer l'attractivité et la qualité des services à la population	
Action n°02-04 : Mieux communiquer autour de l'offre des services à la population	
Axe feuille de route « Ambition 2021-2026 »	Action n°1 : renforcer la notoriété de la CCDDP en modernisant son image et sa communication Action n°3 : proposer de mieux coordonner les communications avec les collectivités partenaires dans une démarche de marketing territorial
Projet d'administration « Ensemble CCDDP »	GR 2 : être proche des besoins des usagers et des habitants GR 5 : simplifier le fonctionnement et favoriser la communication interne
Diagnostic initial – constats :	Public cible :
La communication aux familles et usagers manque de cohérence et d'efficacité en raison de différents canaux, supports et référents sur chaque structure. Améliorer l'image et l'attractivité des services à la population de la CCDDP.	<ul style="list-style-type: none"> - les familles du territoire - les jeunes - les usagers - les mairies - les établissements scolaires
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Professionnaliser les supports de communication - Mettre en place un ou des circuits adaptés selon le besoin - Faire connaître et valoriser le service rendu aux usagers - Faciliter la communication aux usagers 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un groupe de travail avec le service communication - Créer des procédures de communication - Identifier les supports de communication - Mise en place d'une enquête de satisfaction pour mesurer le besoin
	Echéance de réalisation
	2023-2024
Responsable de l'action / Service mobilisé	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Pôle Attractivité et Rayonnement du Territoire - Service Communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des sollicitations concernant l'organisation des services - Démarches de communication simplifiées pour les responsables de structure - Atteinte des objectifs du service communication - Renfort de l'attractivité des services
Partenaires sollicités	Indicateur d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - CAF - Mairies CCDDP - DRAJES 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des indicateurs de gestion des réseaux sociaux - Edition d'un outil de communication à destination du grand public
Financements	
Possible CAF CCDDP	



THEMATIQUES : PETITE ENFANCE - ENFANCE	
Orientation stratégique : Agir pour renforcer l'attractivité et la qualité des services à la population	
Action n°02-05 : Réaliser un diagnostic du besoin des familles et des employeurs concernant la petite enfance et l'enfance	
Axes Feuille de route « Ambitions 2021-2026 »	Action n°31 : poursuivre ses actions au service des habitants et notamment vers le bien grandir Action n°27 : favoriser l'accès aux entreprises et à leurs employés à des services du quotidien Gr 2 : être proche des besoins des usagers et des habitants
Projet d'administration « Ensemble CCDP »	
Diagnostic initial – constats :	Public cible :
<p>Nous constatons des demandes non satisfaites des familles en recherche de mode de garde pour un accueil en horaires atypiques : week-end, nuit, soir, matin, fériés et accessibles financièrement.</p> <p>Le territoire est actuellement pourvu d'une seule structure collective existante sur le territoire (7h30-18h30).</p> <p>Nous n'avons aucune visibilité sur les gardes à domicile.</p> <p>Le cadre réglementaire limite des assistantes maternelles dans l'accueil en horaires atypiques.</p> <p>Les parents rencontrés sont attentifs à la qualité de l'accueil.</p> <p>Les entreprises manifestent leur difficulté de recrutement, notamment en raison d'absence de mode de garde à proposer en horaires atypiques.</p> <p>Plusieurs projets privés sont en cours sur le territoire et il semble important que l'offre et la demande soit en cohérence.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Les familles- Les entreprises- Les communes/collectivités
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none">- Informer les élus sur les dispositifs existants pour mieux accompagner les porteurs de projet d'accueil collectif pour les jeunes enfants et mettre en cohérence l'offre et la demande- Faciliter l'accès des familles à un mode d'accueil (collectif ou individuel) le plus adapté pour les enfants de 0 à 11 ans.- Faciliter l'employabilité des familles, dont les familles monoparentales- Répondre aux besoins de recrutement des employeurs du territoire- Structurer une politique d'accueil des moins de 3 ans sur le territoire	<ul style="list-style-type: none">- Réaliser un diagnostic Petite Enfance et enfance pour recueillir le besoin des parents et des employeurs- entretien avec les élus/secrétaire de mairie- rencontres avec les acteurs de l'emploi et entreprises du territoire- appel à une prestation d'ingénierie extérieure
	Echéance de réalisation
	2023-2024
Responsable de l'action / Service mobilisé	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none">- Pôle Attractivité et Rayonnement du Territoire – Direction Services aux Familles- Ingénierie extérieure (chargé de mission, recrutement d'un étudiant en contrat d'apprentissage, cabinet d'étude...)	<ul style="list-style-type: none">- Confirmer les observations et bilans des professionnels du territoire- Faire émerger les besoins du territoire- Identifier des pistes d'action concrètes et priorités à cibler
Partenaires sollicités	Indicateur d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- ADS- CAF- Entreprises- Pôle Emploi	<ul style="list-style-type: none">- Taux de participation au diagnostic- Niveau d'engagement des partenaires
Financements	
<ul style="list-style-type: none">- Possible CAF – ingénierie- CCDP	



THEMATIQUES : ENFANCE	
Orientation stratégique : Agir pour renforcer l'attractivité et la qualité des services à la population	
Action n°02-06 : Déployer une structure d'accueil de loisirs dans les QPV pendant les vacances scolaires	
Diagnostic initial – constats :	Public cible :
<p>Les enfants des QPV ne fréquentent que très peu les structures socio-éducatives d'animation du territoire.</p> <p>Beaucoup d'enfant des quartiers prioritaires ne partent pas ou peu en vacances</p> <p>Certains enfants sont livrés à eux même une partie de la journée durant les vacances</p> <p>De forts besoins sont identifiés (Education Nationale, Programme de réussite éducative, Contrat de ville) en termes d'ouverture culturelle et de pratique d'activités socio-éducative</p>	<p>Les enfants âgés de 6 à 11 ans, habitant ou scolarisés dans les quartiers prioritaires.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Développer une offre éducative sur les quartiers</p> <p>Donner accès aux loisirs à des enfants issus des QPV en complémentarité des acteurs sur le territoire.</p> <p>Travailler la mixité sociale, culturelle et géographique en développant des projets partenariaux.</p> <p>Développer l'accessibilité des enfants en situation de handicap par la formation des animateurs.</p>	<p>Proposer un ALSH lors des vacances, déclaré ACM pour les 6-11ans</p>
	Echéance de réalisation
	Conventionnement CAF en 2022
Responsable de l'action / Service mobilisé	Résultats attendus
<p>Centre social / ville de pithiviers</p> <p>Responsable de l'action : Direction de l'accueil de loisirs</p>	<p>Implication des habitants(familles) dans le fonctionnement de la structure.</p> <p>Fréquentation de l'ALSH par les enfants des quartiers</p> <p>Assiduité sur la semaine</p>
Partenaires sollicités	Indicateur d'évaluation
<p>CAF</p> <p>DRAJES</p> <p>CCDP</p> <p>Service culturel</p>	<p>Place ouvertes</p> <p>Taux de fréquentation</p> <p>Qualité et variété des activités proposées</p> <p>Nombre de parents participants aux réunions et temps forts.</p>
Financements	
Possible CAF : PS ALSH/ ACALAPS	



THEMATIQUE : JEUNESSE	
Orientation stratégique : Agir pour une meilleure prise en compte de la jeunesse	
Action n°O3-01 : Définir un maillage du territoire concernant l'offre de service en associant les acteurs du territoire	
Axe Feuille de route « Ambitions 2021-2026 »	Action n°31 : poursuivre ses actions au service des habitants et notamment vers le bien grandir GR 2 : être proche des besoins des usagers et des habitants
Projet d'administration « Ensemble CCDP »	
Diagnostic initial – constats :	Public cible :
<ul style="list-style-type: none">- Certains secteurs n'ont pas d'offres jeunesse (nord de Pithiviers, dont secteur Sermaises et QPV)- Plusieurs structures jeunesse sur le territoire mais manque de coordination- De nombreux acteurs interviennent sur le champ de la jeunesse (emploi, formation, loisirs, prévention spécialisée...)	<ul style="list-style-type: none">- les familles du territoire- les jeunes- les partenaires- les mairies- les établissements scolaires
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Développer une offre jeunesse sur le territoire adaptée, répondant au besoin des communes rurales et de la commune de Pithiviers, en particulier sur les QPV Favoriser l'itinérance et « aller » au-devant du public jeune» Mise en place d'une coordination locale	<ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'une enquête de besoin- recenser les locaux disponibles- création d'un réseau local « jeunesse »- mise en place d'une coordination locale
	Echéance de réalisation
	2022-2026
Responsable de l'action / Service mobilisé	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none">- Pôle Attractivité et Rayonnement du Territoire - Direction services aux familles- Ingénierie extérieure/chargé de coopération	<ul style="list-style-type: none">- Couvrir l'ensemble des besoins identifiés du territoire en matière d'animation jeunesse- Plus d'efficacité
Partenaires sollicités	Indicateur d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- CAF- Mairies CCDP- DRAJES	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de nouvelles places créées
Financements	
<ul style="list-style-type: none">- Possible CAF- CCDP	



THEMATIQUE : ENFANCE - JEUNESSE	
Orientation stratégique : Agir pour une meilleure prise en compte de la jeunesse	
Action n°03-02 : Accompagner et développer les mobilités des jeunes de 12 à 25 ans pour leur permettre de fréquenter les services jeunesse, et favoriser l'accès à l'emploi et à la formation	
Axe Feuille de route « Ambitions 2021-2026 »	Action n°31 : poursuivre ses actions au service des habitants et notamment vers le bien grandir Action n°27 : favoriser l'accès aux entreprises et à leurs employés à des services du quotidien Gr 2 : être proche des besoins des usagers et des habitants GR 3 : être à l'écoute des attentes sociétales
Projet d'administration « Ensemble CCDDP »	
Diagnostic initial – constats :	Public cible :
<ul style="list-style-type: none"> - Un fort enjeu de mobilité identifié sur le territoire par les collectivités, les jeunes, acteurs de l'emploi et de la formation, ainsi que les employeurs de territoire - La mobilité est un frein à l'employabilité et à la réponse entre l'offre et la demande pour les entreprises du territoire - Une offre de mobilité non compatible avec les loisirs et l'emploi des 12-25 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - les familles du territoire - les jeunes - les usagers - les assistantes maternelles - les partenaires - les mairies - les établissements scolaires
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - s'inscrire dans un réseau d'acteurs autour de la mobilité de la jeunesse - améliorer la communication vers la population sur les dispositifs d'accès aux droits afin de pallier à l'isolement - développer des solutions mobilités adaptés à différents objectifs permettant une insertion dans la société et aux différentes tranches d'âge (accès aux loisirs, à la formation, au travail, administration) - maîtriser le coût du transport collectif 	<ul style="list-style-type: none"> - participer à une évolution de l'offre de service mobilité sur le territoire - réalisation (ou participation) au diagnostic mobilité porté par la Région Centre Val de Loire - financer le développement du service REMI +
	Echéance de réalisation
	2022-2026
Responsable de l'action / Service mobilisé	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Pôle Attractivité et Rayonnement du Territoire - Service Entente économique 	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement des offres de service mobilité
Partenaires sollicités	Indicateur d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - CAF - Mairies CCDDP 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre d'usagers
Financements	
<ul style="list-style-type: none"> - Possible CAF - CCDDP - Etat - Région Centre Val de Loire - Département du Loiret - PETR - Mairies - Employeurs/entreprises 	



THEMATIQUE : ENFANCE - JEUNESSE	
Orientation stratégique : Agir pour une meilleure prise en compte de la jeunesse	
Action n°03-03 : Adapter l'offre de service « Information Jeunesse » aux besoins identifiés et à l'offre existante des acteurs du territoire	
Axes feuille de route « Ambitions 2021-2026 » Projet d'administration « Ensemble CCDP »	Action n°31 : poursuivre ses actions au service des habitants et notamment vers le bien grandir Action n°37 : poursuivre l'itinérance des services à la population et de sa communication via les France Services GR 2 : être proche des besoins des usagers et des habitants GR 3 : être à l'écoute des attentes sociétales
Diagnostic initial – constats :	Public cible :
Renouvellement de la labellisation du PIJ au dernier trimestre 2022 Un service peu accessible à l'ensemble des jeunes du territoire en raison de son implantation géographique Un service intervenant dans les collèges et lycées, structures jeunesse et mission locale.	<ul style="list-style-type: none">- les familles du territoire- les jeunes
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none">- Faciliter les démarches des usagers- Favoriser l'inclusion de tous les publics- Renforcer les missions et l'itinérance de la maison « France Services »- agir en complémentarité avec les dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none">- évaluer le fonctionnement du PIJ- réfléchir à l'opportunité du renouvellement de labellisation du PIJ- rencontrer les acteurs du réseau PIJ pour faire correspondre l'offre et la demande, dont la mission locale
	Echéance de réalisation
	2023-2024
Responsable de l'action / Service mobilisé	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none">- Pôle Attractivité et Rayonnement du Territoire – Direction Services aux familles	<ul style="list-style-type: none">- Faire et évoluer et adapter le fonctionnement du PIJ aux besoins des usagers
Partenaires sollicités	Indicateur d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- CAF/MSA- ADS- Mairies CCDP- CRIJ	<ul style="list-style-type: none">- Statistiques de fréquentation (ateliers, permanence itinérante)- Nombre de projets- Evolution du nombre de partenaires
Financements	
<ul style="list-style-type: none">- Possible CAF- CCDP	



ANNEXE 4 - Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Missions :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions,
- Veille à la cohérence des actions et des interventions sur le territoire,
- S'assure du respect des compétences de chacun des partenaires.

Invités :

Communes et syndicats signataires :

Un représentant élu (ou représenté par ses services)

Communauté des Communes:

Le Président et/ou le Vice-Président en charge des thématiques signées dans la CTG,

Le DGS

Le chargé de coopération,

Caisse d'Allocations familiales du Loiret :

Le Directeur ou son représentant,

Le Responsable du Pôle d'Intervention Territoriale et si besoin les collaborateurs qui accompagnent la CTG.

Selon les thématiques abordées, des personnes ressources peuvent être conviées au comité de pilotage.

Calendrier :

Il se réunit au minimum une fois par an.

Invitation/organisation :

Les invitations au comité de pilotage sont assurées par la Communauté de Communes qui accueille et organise la rencontre, en concertation avec la Caf.

Un compte rendu sera réalisé à l'issue du comité de pilotage, co-rédigé par la Communauté de communes et la Caf.

Déroulé du comité de pilotage :

Le plan d'actions est systématiquement retravaillé en fonction de l'avancement et de la réalisation des actions. Ces dernières sont présentées par les porteurs présents ou le Chargé de Coopération

Les instances techniques :

Des groupes de travail se constituent pour élaborer des projets et la mise en œuvre des actions.

La composition des groupes est variable selon la thématique. Souvent, ils se composent d'élus et/ou agents de services administratifs des collectivités signataires et de représentants de la CAF.

Selon les thématiques abordées, des acteurs locaux concernés ou personnes ressources peuvent être invitées à participer aux instances techniques.

Les groupes de travail se réunissent aussi souvent que nécessaire à la mise en œuvre des actions et à leur évaluation.



ANNEXE 5- Évaluation CTG

Tout au long de la mise en œuvre de la convention :

Chaque action fait l'objet d'une évaluation annuelle au regard des résultats attendus et des indicateurs définis lors de l'élaboration des fiches. Au fur et à mesure de la conduite de leur action, les référents sont chargés d'informer le Comité de pilotage de son avancement et des résultats obtenus.

Le plan d'action est évalué annuellement. Permettant une relance des actions non mise en œuvre ou une correction.

Avant la fin de la convention :

Une évaluation globale de la démarche est réalisée afin d'engager les réflexions en vue du renouvellement de la CTG.

Un bilan global de la période est réalisé, il intègre une évaluation des effets de la présente convention. L'évaluation détermine le service rendu aux familles à l'issue de la convention.

Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Pourquoi évaluer la convention ?

L'évaluation permet de constater la plus-value de la CTG sur le territoire.

Elle permet de mesurer les impacts et les changements.

Au cours de la CTG, l'évaluation permet le suivi de la mise en œuvre, l'abandon ou la réorientation de certaines actions.

L'évaluation finale permet d'alimenter le diagnostic et les enjeux de la CTG suivante facilitant ainsi le renouvellement de la convention.

L'évaluation est partagée en comité de pilotage.



ANNEXE 6- Décision du conseil municipal de la commune de en date du

